

L'IQPF et FP Canada mettent à jour les définitions et normes nationales en planification financière

La version 2020 de l'ouvrage La planification financière au Canada : définitions, normes et compétences tient compte des pratiques et des normes actuelles en planification financière et reflète les attentes en matière de compétences.

Montréal, le 2 septembre 2020 – L'IQPF et son partenaire, FP Canada, publient aujourd'hui une version actualisée du document de référence [La planification financière au Canada : définitions, normes et compétences](#).

Rappelons que cet ouvrage, dont la première édition a été publiée en 2015, établit les normes de planification financière pour l'ensemble du Canada, favorisant ainsi la cohérence dans la profession de planificateur financier. L'IQPF et FP Canada y ont défini clairement les concepts de « planification financière », de « planificateur financier » et de « rapport de planification financière ». Le document inclut également des principes déontologiques qui s'appliquent à toute personne détenant le titre de planificateur financier (Pl. Fin.) au Québec, et de Certified Financial Planner (CFP) ou de Qualified Associate Financial Planner (QAFFP) dans le reste du Canada. Cela signifie qu'à l'échelle du pays, environ 23 000 individus respectent ces normes.

Il s'agit d'une ressource essentielle pour les planificateurs financiers, l'industrie, les éducateurs, les organismes de réglementation et autres intervenants. Elle présente au public une image claire de ce à quoi il peut s'attendre d'un planificateur financier.

L'édition 2020 a été révisée et épurée afin de tenir compte des pratiques et des normes actuelles en planification financière, tout en reflétant les attentes rattachées aux compétences des planificateurs financiers. De plus, la révision 2020 des [Normes professionnelles](#) de l'IQPF y apporte un complément pour les planificateurs financiers du Québec.

« Encore à ce jour, il s'agit du seul document de référence pour préciser les définitions et les normes applicables à la planification financière au Canada », déclare la présidente-directrice générale de l'IQPF, Jocelyne Houle-LeSarge. « Il établit des normes de déontologie et de compétence qui serviront non seulement les planificateurs financiers, mais aussi tous les consommateurs qui voudraient bénéficier de leurs compétences et de leur expertise », précise-t-elle.

« Au cours des dernières années, l'IQPF et FP Canada ont fait d'importants progrès vers l'harmonisation de la planification financière partout au Canada, ce qui est dans l'intérêt des Canadiens », indique le président-directeur général de FP Canada, Cary List. « L'édition 2020 du livre *La planification financière au Canada : définitions, normes et compétences* représente une autre étape importante, surtout lorsque l'on sait que certaines provinces commencent à émettre des restrictions quant à l'utilisation du titre de planificateur financier. Il est donc plus important que jamais d'avoir des normes et définitions en planification financière claires et cohérentes », ajoute-t-il.

À propos de l'IQPF

Depuis plus de 30 ans, l'*Institut québécois de planification financière* (IQPF) assure la protection du public en matière de finances personnelles en veillant à la formation et aux compétences des planificateurs financiers selon les plus hauts standards de qualité. Seuls les professionnels diplômés par l'IQPF sont autorisés à porter le titre de planificateur financier (Pl. Fin.) au Québec. L'IQPF est le seul organisme de la province exclusivement réservé aux planificateurs financiers,

établissant leurs normes de pratique professionnelle et faisant connaître leur rôle essentiel auprès du public.

À propos de FP Canada

FP Canada (auparavant le *Financial Planning Standards Council*) est un organisme professionnel national qui travaille pour l'intérêt public. FP Canada soutient une meilleure santé financière pour tous les Canadiens en faisant avancer la planification financière professionnelle au Canada.

Relevant de FP Canada, le Conseil des normes de FP Canada élabore et applique les normes professionnelles de planification financière et fixe les exigences de certification pour les planificateurs financiers professionnels. De plus, il élabore et fait passer les examens de certification. Le Conseil des normes de FP Canada s'assure des compétences et du professionnalisme des certificants de FP Canada – les CFP professionnels et les QAFP professionnels – en les soumettant à des exigences rigoureuses de formation, d'évaluation, d'expérience et de déontologie.

Source :

Hélène Berger,
Vice-présidente
Institut québécois de planification financière
514 767-4040 ou 1 800 640-4050, poste 247 hberger@iqpf.org

Liette Pitre
Responsable des communications
Institut québécois de planification financière
514 767-4040 ou 1 800 640-4050, poste 235 lpitre@iqpf.org